

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASPET
DU 10 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Maire, comme suite à convocation en date du 05 février deux mille vingt-cinq, ayant préalablement informé de ce qui suit :

PRESENTS : Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Jérôme BARES, Patrick BARES, Pierre DAFFOS, Christine LABELLE, Marylène MENJON-OUSSET, René OUSSET, François RAOUL, Elia RUAU, Muriel SAGET, Laurent SANS, Marion VIAN

ABSENTS : Guy DENCAUSSE, Christine LAGNEAU, Roland SCHUSTER a donné procuration à Elia RUAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Elia RUAU

OUVERTURE DU Conseil Municipal à 18h30

ooo----ooo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2025

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 13 JANVIER 2025 envoyé avec la convocation à ce présent Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de l'approuver.
Approbation à l'UNANIMITE

DCM 25-003

**BÂTIMENTS COMMUNAUX : RENOVATION DE TOITURES – APPROBATION DU
PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION
ANNULE ET REMPLACE LA DCM 25-001**

En date du 13 janvier dernier le Conseil Municipal à l'unanimité a validé la délibération DCM 25-001 intitulée *Bâtiments communaux : Rénovation de toiture 1^{ère} tranche-Approbation du projet et demande de subvention.*

Les termes « 1^{ère} tranche » ne correspondent pas à ce type de dossier et laisse à penser qu'un dossier en plusieurs tranches a été étudié auquel cas, ce dossier devrait être déposé dans sa complétude.

Aussi, il est nécessaire d'annuler la délibération DCM 25-001 et de la remplacer.

M. le Maire présente le dossier suivant :

Les toitures de plusieurs bâtiments communaux nécessitent une rénovation complète afin de remédier à des infiltrations de pluie régulières dues à l'état vieillissant des tuiles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la reprise des toitures urgentes des Bâtiments Communaux suivants :

- toitures de 2 bâtiments de la Gendarmerie
- toiture du bâtiment Foyer/Cantine

Les 1ers devis reçus s'élèvent à une enveloppe d'un montant de 91 751.50 € HT soit 110 105.40 € TTC.

Cette opération peut être potentiellement financée par les partenaires publics suivants :

- ETAT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- DEPARTEMENT au titre de la Programmation des Contrats de Territoire 2025

Plan de financement prévisionnel :

Montant en € HT	ETAT DETR	CD31	Autofinancement communal
TOTAL PROJET	Taux 40%	Taux 40%	Taux 20%
91 751.50 € HT	36 700.60 €	36 700.60 €	18 350.30 € HT

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de valider ce projet pour un montant de **91751.50 € HT soit 110 105.40 € TTC**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** ce projet de Rénovation de toitures aux conditions financières ci-dessus mentionnées ;
- **SOLLICITE** les aides financières aux taux le plus élevé possible auprès de l'Etat DETR, du Conseil départemental de Haute-Garonne et de tout autre organisme public le cas échéant ;
- **SOLLICITE** l'inscription de cette opération au titre de la programmation aux Contrats de Territoire 2025 du Conseil Départemental de Haute-Garonne ;
- **IMPUTERA** cette dépense en Investissement sur le budget 2025 de la commune ;
- **IMPUTERA** la recette correspondante perçue le cas échéant, en Investissement sur le budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes demandes d'aides financières et à signer tous documents relatifs à cette opération

VENTE DE PARCELLES **DCM 25-004**

M. le Maire présente le rapport suivant :

La Commune est propriétaire sur la Commune de 2 parcelles sis Lieu-dit Couloume dont les références cadastrales sont :

- **Section E Parcelle n°1039 d'une contenance de 1680 m²**
- **Section E Parcelle n°1040 d'une contenance de 620 m²**

Ces parcelles ont fait l'objet d'une procédure de biens vacants et sans maître et ont été incorporées dans le patrimoine par délibération n° DCM 24-064 du Conseil Municipal du 28 octobre 2024, par arrêté n°AM 24-176 du 30 octobre 2024, en cours de publication. Elles ont été évaluées à la somme de 500.00 € net vendeur.

M. le Maire rappelle que ces parcelles sont enclavées aux milieux de parcelles appartenant à la SCI TRON.

Cette dernière souhaite se porter acquéreur de ces parcelles dans le cadre de son projet d'extension et d'aménagements.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :

- APPROUVE** la cession des parcelles E 1039 et E 1040 à la SCI TRON pour la somme de 500.00 € net vendeur
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour le compte et au nom de la Ville tous les actes relatifs à cette vente,
- DESIGNE** Me Nicolas JAUREGUIBERRY notaire à Aspet pour la rédaction des actes à intervenir.

TARIFS 2025 DU MARCHÉ DE PLEIN VENT
DCM 25-005

M. le Maire présente les éléments suivants :

Suite à la révision des tarifs du marché de plein vent par délibération DCM 24-037 du 10 juin 2024 et après plusieurs rencontres avec des commerçants ambulants, la commission Gestion de l'espace public- Marchés de plein-vent du 13 Janvier 2025 propose de revoir les tarifs pour l'année 2025. La facturation se faisant au trimestre, la 1^{ère} facturation interviendra début avril 2025.

Ainsi, il est proposé d'appliquer pour l'année 2025, pour les marchés de plein vent des mercredis et samedi les tarifs suivants :

CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF	TARIFS DE L'EMPLACEMENT PAR JOUR DE PRESENCE	TARIF DE L'ELECTRICITE PAR JOUR DE PRESENCE	
		BALANCE ET ENCAISSEMENT SEULEMENT	ELEMENTS FROIDS ET/OU CUISSON
PRESENCE SOUS LA HALLE COUVERTE DE LA MAIRIE	1.40 € le ml de vente	0.50 €/marché	2.50 €/marché
TOUS AUTRES ENDROITS (HORS HALLE)	1.30 € le ml de vente		
STAND DE 10 ml et +	1.16 € le ml de vente		

Par ailleurs, il conviendra par arrêté de modifier le règlement actuel du Marché de plein vent en intégrant ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la mise en place de ces nouveaux tarifs pour l'année 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier

ASPET S'EXPOSE EDITION 2025 DCM 25-006

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du festival *Aspet s'Expose* pour la période estivale 2025, comme chaque année, il animera notre ville durant les mois de juillet et août.

Cet axe privilégié d'animation culturelle, accès pour tous à la culture, animations et spectacles de rues, valorisation des artistes se confond dans la valorisation et la sauvegarde du patrimoine humain et architectural (apport de population extérieure, ouverture de boutiques fermées...).

Le budget global de cette édition est évalué à **30 000 €** et se décompose ainsi :

-**18 000.00 €** pour les concerts, spectacles, performances artistiques, SACEM, la communication, la logistique (repas, sonorisation), la direction artistique et l'ensemble des interventions artistiques

-**12 000.00 €** pour les frais de personnel (service culture et services techniques)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE :

- **EMET**, quant à l'organisation du festival et son évaluation un avis favorable ;
- **IMPUTE** les dépenses liées à ce festival sur le Budget 2025 de la commune en section de fonctionnement ;
- **SOLLICITE** des collectivités ou tous partenaires une subvention au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à généralement faire le nécessaire et signer tous documents.

QUESTIONS DIVERSES

-Association « Les chats libres des 3 Vallées »

Muriel SAGET présente cette association qu'elle a rencontrée dans le but de répondre aux plaintes d'administrés face à la recrudescence de chats errants dans le quartier notamment de SARRADERE.

Deux autres élus habitants aussi dans ou à proximité de ce quartier sont perplexes quant aux besoins de gestion de ce problème qu'ils n'ont eux-mêmes pas constatés.

-Accessibilité Préau

Présentation de plusieurs techniques et devis pour régler le problème d'isolement coupe-feu du local évoqué lors de l'entrevue de M. le Maire avec le représentant de la commission de sécurité de l'arrondissement pour le local attribué au comité des fêtes

Les élus demandent que le devis pour un local en placo coupe feu 1h soit envoyé pour avis avant de valider ces travaux

-Travaux Rue Bouery

Patrick BARES présente le projet d'aménagement de la Rue Bouery pour une 1^{ère} validation de principe avant présentation par délibération du Conseil Municipal.

De nombreux élus demandent à ce qu'une réunion publique d'information soit organisée.

-Demande de l'Association « La Boule du Cagire »

L'association a demandé à pouvoir récupérer les bacs acier restant de la rénovation des tribunes du complexe sportif.

Accord est donné

Rampe d'accessibilité Mairie

Patrick BARES souhaite revenir sur une réclamation concernant la rampe accessibilité de la Mairie. En effet, il a été demandé pourquoi la pose d'un caniveau avec grille n'a-t-elle pas été envisagée cela semblerait plus solide et esthétique.

Après présentation des différentes possibilités existantes, l'ensemble des élus approuve la pose d'un caniveau grille. Un complément de commande sera réalisé dans les plus brefs délais auprès de l'entreprise.

Monsieur le Maire déclare la séance du CONSEIL MUNICIPAL close à 20 heures.

Le Maire

Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI



La Secrétaire de Séance

A black ink signature of Elia Ruaux, the secretary of the session.

Elia RUAU